



Divorce pension alimentaire

Par **mc09**, le **28/03/2009** à **21:57**

bonsoir à tous et toutes,

j'ai demandé le divorce il y a près d'un an déjà. femme au foyer, j'ai repris le travail (pour un salaire de 1200€net)

le juge m'a attribué le domicile conjugal que j'occupe avec mes 2 enfants mais je n'arrive pas à payer les factures de la maison :chauffage électrique=750€ tous les 2 mois pour la période hiver (j'ai arrêté d'utiliser le sèche-ling, le four et baissé le chauffage...)... A bout de nerfs et au bout de 6 mois, j'ai porté plainte contre mon mari pour non paiement de la pension alimentaire: on a été dirigé vers un médiateur pénal et après 2h30 de confrontation: "Monsieur paiera quand il le pourra!" il est très fort et très exubérant ...c'est vrai qu'il est gérant d'une société, qu'il dit que la crise est là et qu'il ne peut pas se faire de salaire, il ne fait que de brève apparition dans les locaux et personne ne sait où il est!! ...mais il part souvent en week-end, mange copieusement au restaurant midi et soir (il a du prendre 10kg!)il donne de l'argent de poche aux enfants, prend des abonnements de téléphone, paye un voyage organisé par l'école... d'où vient c'est argent?

j'ai oublié de dire que nous avons été interdit bancaire pendant 4 mois parce que pendant plusieurs mois, il s'est cru célibataire avec son salaire comme argent de poche...

la maison est en vente (mais difficile de vendre et pour moi de partir sans cette vente) :il veut récupérer des meubles et même payer un jardinier pour le terrain... mais "il ne peut pas payer de pension alimentaire" pour ses enfants. il les manipule et me fait passer pour celle qui dit toujours "non".

je me sens coincé dans ce système et je vais peut-être perdre mon boulot à cause du stress...

es ce que quelqu'un pourrait me suggérer dans quelle direction aller?

MERCI D'AVANCE

bonsoir à tous

Par **Paula**, le **29/03/2009** à **09:34**

Bonjour,

Votre problème est double. Un aspect très personnel quant aux relations que vous avez avec votre ex mari et un aspect financier que vous pouvez résoudre en vendant rapidement le bien immobilier pour que vous puissiez vous reloger et que la charge financière soit moins lourde.

Essayez de ne pas perdre votre travail, ce serait une difficulté supplémentaire.

Cordialement

Par **mc09**, le **31/03/2009** à **18:21**

bonsoir,

merci Paula pour votre réponse. je reprends doucement le dessus dans mon boulot mais réunion avec mon responsable la semaine prochaine!!!!

vous avez raison : les relation que j'ai avec mon ex mari sont très conflictuelles. j'ai compris que c'est ce qui me déstabilisait: il peut (devant témoin) me descendre en flèche pendant 10mn , et devenir très gentil, compréhensif, et même proposer des solutions pour arranger la situation, et si je n'accepte pas tout de suite, je deviens celle qui ne veut pas faire avancer les choses. maintenant que j'ai compris cela, il faut que je reste en alerte pour ne pas me faire avoir.

côté financier je pense faire quelques brocantes pour vendre le petit bien (bibelot, vêtement, livres, jouet...) et refaire le tour des agences immobilières pour faire baisser le prix de la maison. il faut que je bouge et que je m'occupe tout le temps pour avancer et éviter de penser.

les bonnes résolutions sont prises maintenant il faut les tenir.

je ne manquerai pas de vous tenir au courant

bonne soirée.

Par **Marion2**, le **31/03/2009** à **18:31**

Bonjour,

Le JAF a t'il statué sur le montant d'une pension alimentaire ?

Si c'est le cas, contactez un huissier avec l'ordonnance de non conciliation ou le jugement de divorce s'il est prononcé.

L'huissier se chargera de saisir tous les mois le montant de la pension.

Il n'y aura aucun frais pour vous.

Bon courage.